



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 1176-10:2008

**Équipement d'aires de jeux et
revêtements de surface d'aires de jeux
- Partie 10 : Exigences de sécurité et
méthodes d'essai complémentaires**

Playground equipment and surfacing -
Part 10: Additional specific safety
requirements and test methods for fully
enclosed play equipment

Spielplatzgeräte und Spielplatzböden -
Teil 10: Zusätzliche besondere
sicherheitstechnische Anforderungen
und Prüfverfahren für vollständig

05/2008



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 1176-10:2008 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 1176-10:2008.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

**Équipement d'aires de jeux et revêtements de surface d'aires de
jeux - Partie 10 : Exigences de sécurité et méthodes d'essai
complémentaires spécifiques aux équipements de jeu
totalement fermés**

Spielplatzgeräte und Spielplatzböden - Teil 10: Zusätzliche
besondere sicherheitstechnische Anforderungen und
Prüfverfahren für vollständig umschlossene Spielgeräte

Playground equipment and surfacing - Part 10: Additional
specific safety requirements and test methods for fully
enclosed play equipment

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 25 avril 2008.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

1	Domaine d'application.....	5
2	Références normatives	5
3	Termes et définitions.....	5
4	Exigences de sécurité	7
4.1	Généralités	7
4.2	Procédures d'urgence et management de la sécurité incendie.....	7
4.2.1	Matériaux y compris l'inflammabilité	7
4.2.2	Évacuation	7
4.3	Conception et fabrication	10
4.3.1	Intégrité de structure	11
4.3.2	Protection contre les impacts	11
4.3.3	Aptitude à l'escalade de l'extérieur	11
4.3.4	Visibilité	11
4.3.5	Détermination des espaces et des zones	11
4.3.6	Raccordements	12
4.3.7	Éléments de cordage.....	12
4.3.8	Éclairage	13
4.3.9	Signalétique.....	13
4.4	Équipements spécifiques	13
4.4.1	Toboggans à forte pente	13
4.4.2	Téléphérique à rail suspendu (rigide).....	14
4.4.3	Piscines à balles	16
4.4.4	Équipements électriques	17
5	Informations relatives à l'inspection et à la maintenance à fournir par le fabricant ou le fournisseur	17
6	Rapport d'essai	19
7	Marquage	19

Avant-propos

Le présent document (EN 1176-10:2008) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 136 "Équipements de sports, d'aires de jeu et autres équipements de loisirs", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en **novembre 2008**, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en **mai 2009**.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

La présente Norme européenne se compose d'un certain nombre de parties :

EN 1176-1, *Équipements et sols d'aires de jeux — Partie 1: Exigences de sécurité et méthodes d'essai générales*

EN 1176-2, *Équipements et sols d'aires de jeux — Partie 2: Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux balançoires*

EN 1176-3, *Équipements et sols d'aires de jeux — Partie 3: Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux toboggans*

EN 1176-4, *Équipements et sols d'aires de jeux — Partie 4: Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux téléphériques*

EN 1176-5, *Équipements et sols d'aires de jeux — Partie 5: Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux manèges*

EN 1176-6, *Équipements et sols d'aires de jeux — Partie 6: Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux équipements oscillants*

EN 1176-7, *Équipements et sols d'aires de jeux — Partie 7: Guide d'installation, contrôle, maintenance et utilisation*

EN 1176-10, *Équipements et sols d'aires de jeux — Partie 10: Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux équipements de jeux totalement fermés*

EN 1176-11, *Équipements et sols d'aires de jeux — Partie 11: Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques des filets à grimper tridimensionnels*

Il est recommandé de ne pas utiliser la présente partie de l'EN 1176 de manière séparée mais conjointement aux EN 1176-1, EN 1176-7 et EN 1177.

Pour les équipements de jeu gonflables, se référer à la norme :

EN 14960, *Équipements de jeu gonflables — Exigences de sécurité et méthodes d'essai*

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

